

Les bicyclettes au Conseil communal

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **32 (1894)**

Heft 26

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-194353>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

grandes et les petites entrées, et mille choses du même genre, avaient été pendant des siècles de sérieux sujets de politique ou de querelles. Lorsque le cardinal de Richelieu traita du mariage d'Henriette de France et de Charles 1^{er} avec les ambassadeurs d'Angleterre, l'affaire fut sur le point d'être rompue pour deux ou trois pas de plus que les ambassadeurs exigeaient auprès d'une porte. Un jour d'hiver, Marie-Antoinette, reine de France, attrapa un fort rhume parce que la duchesse d'Orléans, sa femme d'honneur, qui devait lui passer sa chemise de nuit, la fit attendre un bon quart d'heure : la duchesse ne parvenait pas à ôter ses gants, et le cérémonial de la cour exigeait qu'on n'eût pas de gants quand on présentait quelque chose au roi ou à la reine.

Les bicyclettes au Conseil communal.

Dans sa séance de lundi dernier, le Conseil communal a entendu la lecture d'un rapport de M. Morel, avocat, sur une pétition demandant que nos autorités locales prennent des mesures sévères contre les cyclistes maladroits ou imprudents. Ce rapport a été renvoyé à la Municipalité, qui aura sans doute à procéder à l'élaboration d'un règlement spécial concernant la circulation des bicyclettes. Peut-être pourra-t-elle trouver quelques renseignements utiles dans les lignes suivantes publiées par le *Figaro* :

On nous annonce que tous les clubs vélocipédiques de France vont se réunir prochainement en assemblée générale afin d'arrêter le texte d'un règlement pour les piétons, qu'ils soumettront ensuite à l'approbation des pouvoirs publics.

Une indiscretion nous permet de donner le libellé de ce projet.

Considérant :

Que le nombre des vélocipédistes augmente sans cesse et que, par une conséquence inévitable, celui des piétons diminue;

Que les vélocipédistes seront, avant peu, la majorité;

Que la minorité doit se soumettre,

Arrêtons :

Article premier.

Tout piéton devra être muni d'un grelot et d'un cornet avertisseur qu'il fera résonner lorsqu'en traversant une rue il verra une bicyclette à l'horizon.

Art. 2.

La nuit, le piéton portera sur sa poitrine une lanterne contenant une bougie allumée.

Art. 3.

Tout piéton qui, par sa maladresse et son imprévoyance, aura causé la chute d'un bicycliste en se faisant bêtement renverser par lui, sera puni d'une

amende de 50 à 100 francs; en cas de récidive, il sera déporté dans un pays montagneux.

Art. 4.

La France sera entièrement nivelée, afin d'éviter aux bicyclistés l'ennui des côtes à gravir.

Art. 5.

Le champ de courses de Longchamp est désaffecté et transformé en vélodrome d'été.

Art. 6.

La circulation des voitures sera interdite dans le Bois de Boulogne, après six heures du matin et avant onze heures du soir.

Art. 7.

L'impôt sur les vélocipèdes est aboli et remplacé par un impôt sur les piétons.

Art. 8.

La République sera vélocipédique ou elle ne sera pas.

Joie d'enfants.

SOIR D'ÉTÉ

Le soleil nous a dit adieu pour aujourd'hui, et la nuit va bientôt répandre son ombre sur les campagnes tranquilles. Les paysans, la journée finie, attendent, assis devant leurs demeures, le moment du sommeil. Et pendant que les parents, tout en se reposant, songent au travail du lendemain, les enfants profitent des derniers moments qui leur sont accordés et se hâtent dans leurs jeux.

Sont-ils gais! sont-ils contents! Après avoir entendu retentir leurs cris et leurs chants, pourrait-il se trouver encore quelque esprit assez mal disposé pour dire que le bonheur n'habite pas notre planète?

Il me semble que, même sous l'impression de la peine actuelle, nous ne devons pas oublier qu'il fut un heureux temps où, sans arrière-pensée, nous avons dit que la vie était belle! N'avons-nous pas chanté autrefois? N'avons-nous pas fait des rondes et nos voix n'ont-elles pas retenti aussi joyeuses que celles qui, du village, m'arrivent en ce moment par ma fenêtre ouverte?

J'entends aujourd'hui les tout petits chanter comme nous l'avons fait à notre tour, avec des voix d'oiseaux et un peu sur tous les tons :

Rondin, picotin,

La Marie a fait son pain,

Pas plus haut que son levain,

Pie!

Les voilà tous par terre! Ils se relèvent en riant et recommencent. De plus grands, à l'écart, procèdent gravement à l'*Empros* :

Un i, une l,
Ma tante Michel,
Qu'est descendue du ciel
Dans une corbeille
De miel.

Un, deux, trois, quatre,
Mon mari m'a voulu battre;
Il m'a dit que s'il m'attrape
Il me donnera la tape!

Empros, Giraud,
Carin, Carreau,
Dupied, Bordon,
Joseph, Simon,
Des carcoies, des oignons,
Fi t'en donc!

Tic-tac, mon sabot,
Tic-tac, ma savate,
La plus belle est en dehors!

Là-dessus, la bande joyeuse se disperse à la recherche des meilleurs coins.

Pendant ce temps, je me mets à rêver, à retourner aux jours heureux où, nous-mêmes, nous donnait la main, nous tournions en chantant :

Nous n'irons plus au bois,
Les lauriers sont coupés,
Ce sont ces demoiselles
Qui les ont arrachés.
J'entends le tambour qui bat,
Et l'amour qui m'appelle,
Mademoiselle, entrez en danse,
Faites-y la révérence,
Mettez les poings sur les côtés,
Sautez, dansez.
Embrassez de vos beaux yeux
Celle qui vous plaira le mieux.

Pour changer, l'on jouait au grand château :

Laquelle prendrez-vous
De ces jeunes, de ces jeunes,
Laquelle prendrez-vous
De ces jeunes demoiselles?

Les compagnons de la Marjolaine avaient parfois la préférence :

Que veut le chevalier du Guet,
Compagnons de la Marjolaine,
Que veut le chevalier du Guet,
Les Muguets?
Une fille à marier,
Compagnons de la Marjolaine,
Une fille à marier,
Les Muguets!

Et les grandes, qui déjà délaissaient les jeux des enfants, formaient un groupe à part et chantaient de leurs voix fraîches :

A Paris, il y a une belle fontaine,
ou :

En revenant de noces, j'étais bien fatiguée,
finissant par ces mots de regret :

Je voudrais que la rose soit encor au rosier,
Et que le rosier même soit encor à planter.

Les chansons que criaient les garçons me reviennent aussi à la mémoire ce soir :